GRAND TIRAGE AU SORT
DE PROPRIETES FONCIERES,
SITUEES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT
TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

	VALEUR DE CHAQUE LOT.	REVENU ANNUEL.
No. 1.—	£2,500	£150
2.—	2,000	120
3.—	750	60
4.—	200	12
5.—	500	40
6.—	100	5
7.—	100	6
8.—	125	8
9.—	200	10
10.—	75	9
11.—	50	6
12.—	150	7
13.—	125	9
Total.—	£6,875	£442

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls.

Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droits à une chance, qu'il aura pris d'actions.s

Le propriétés seront franches et quittes de toutesdettes et hypothèques.

Et afin de donner toute sureté à ceux auxquels s lots écherront ; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun delai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—*Un quai* situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles ; comprenant 44 pieds et 4½ pouce de largeur sur 379 pieds 9 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St Jérome, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chenal de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb.

Sur ce lot est bâti un quai sur toute sa profondeur, lequel a 25 pieds de largeur.

Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du lot No. deux, de neuf pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St Paul, le propriétaire se réserve tous les profits qui pourront provenir des sleepers qui sont sur le quai jusqu'au 10 *décembre prochain.*

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côte nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André ; joint à l'est à François Joseph Parent, et à l'ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur tout le front du dit emplacement avec un compton ou bureau en arriere, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Paraut. Il y a aussi un hangard en bois sur ce lot.

Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir en tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre ; les locataires de ce lot *auront droit de continuer* leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mi les re la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur ; avec un moreau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornes en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No 5, et par Alexis Bedard *au côté nord encore* par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un *lopin de terre* d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'est, à la profondeur du lot No 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No 3, qui se trouve coupé par le dit lot No 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisièmement désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et *six perches de largeur à sa profondeur*, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexi Bedard, et au lot No 6, pour gagner au chemin de Stoneham.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés ; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stoneham ; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq ; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges ; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur ; bornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrié e vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur *vingt arpents de profondeur, plus ou moins* ; borné en front par les terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Ratkink, de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur ; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent ; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par-derriere vers le sud au terrain de l'ordonnance ; joignant au côté sud-ouest au lot No 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-après désigné ; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur ; borné au bout nord au terrain des représentants Craw, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance ; joignant au côté ouest au lot No 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Maufet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est ; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au *côté ouest à Masson.*

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côte sud-ouest du lot No 2, et partie du lot No 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blauchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lequel le mur de clôture est mitoyen.

Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du *Canadien* ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les librairies.

Québec 14 mars 1849.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, No. 14, Haute-Ville.

Québec, 26 mai 1848.

ARCHITECTURE

P. F. Trépanier Architecte et Ingénieu civil, informe respectueusement ses amis et l public en général qu'il a établi son bureau au

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à de conditions raisonnables.

Haute-Ville de Québec, 6 novembre, 1848.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH

ANCIENNE LORETTE.

CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des dîners, goûters, &c. *sous le plus court délai.* Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La *grande* chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hotel St. Léon, son désir de plaire.

Huitres constamment en main.

J. HOUGH.

N. B, Les ordres pour dîners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, *rue St-Anne*, recevront l'attention immédiate.

rue St Anne, 12 janvier 1849.

John Ryan,

A ses Amis et au Public Canadien.

"NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philantrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur *Britania* ; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un *viteste égale à celle* du bateau à vapeur, le *Montréal*, les soussignés souscrivent les somme portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

La dernière partie de ce temps ayant été inutilement dévouée à favoriser le plus bas prix dans le transport des voyageurs et dans le port des lettres qu'il a tâché de réduire à deux sous. C'est avec d'autant plus de plaisir que les soussignés aident ainsi John Ryan, qu'il a été privé de la part qu'il avait dans la ligne du Peuple, laquelle il avait plus que qui que ce soit contribué à établir.

Parts $100 ou scrip, dons, ou prêts. Ces dernières garantis, si on l'exige, par hypothèque sur la feuille du Bateau.

Québec, 5 mars 1849.

LE Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE, AVOCAT

Québec, 6 Septembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE

SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte ; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblir ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER,

LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement ed Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Coté, etc, ont été guéries et peuvent se guérir

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consomption que celui-ci ; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les poumons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsen. Nous avons reçu dernièrement de qui suit :

Docteur Townsend—Cher monsieur : J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'*une consomption* nerveuse au dernier dégré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les hombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille. je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau ; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissaient ma maladie.

CHARLES QUIMBY

Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1647.

CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez :—

New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend .—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang acessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnoissant de ces résultats. Votre obéissant serviteurs.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et a Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend:—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable : mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR. 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertu curatives.

Dr. Townsend :—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dyssenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'asayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues ; mais nous *sommes bien reconnaissants* envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

Votre etc. JOHN WILSON, Jr

Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Ecr. l'un des artisans a l'asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante :

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au dela que la Salsepareille de Townsend a opérées : Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envétérées :—

Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend :—Cher monsieur, J'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme ; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés. j'ai employé quatre bouteilles, de votre Salsepareille et et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

Votre etc. JAMES CUMMINGS.

AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage ce cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante :—

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend :—Cher monsieur ; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepreille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Votre etc. ELIZA ABRAHAM.

INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenés à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

DR. TOWSEND :—Cher monsieur : ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées ; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher ; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareilles et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs l'abandonnèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Votre etc JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str.

DISPYPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux *effets du gastrique* et à la salive pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845.

DR TOWSEND :—Cher monsieur :—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes. accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèce de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pour vais en garder qu'une petite partie dans l'estomac J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance ; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligé comme je l'ai été.

Votre etc. W. W, VAV ZANDT.

Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin.

Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS et *AUX OUVRIERS.*

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens le cette ville.

Plus de 10 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut *dont le but principal* est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebeniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin. 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mardis et vendredis ; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix : $4 par année.

☞On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec.

Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à *patente*, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie *fine*, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que **Douze Chelins et demi** *par année*, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux *qui ne se conformeront pas à cette condition*, l'abonnement sera de **15s.** payable à la fin de chaque semestre

☞AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre ($3) ou l'année, recevront le journal *gratis* pendant une année.

☞Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

---

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous.....	2s.6d.
Chaque insertion subséquente.....	7½d.
Pour dix lignes et au-dessous.....	3s.4d.
Chaque insertion subséquente.....	10d.
Pour chaque ligne ensuite.....	1d.

☞Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

☞Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal,.....	MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières, ...	P. Nourie, écr.
Répentigny,.....	A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke,.....	D. V. St. Cyr,
Sianeicad,.....	Mr. l'abbé Champreux,
Pointe Lévy,.....	Paul Thibodeau, Inst.
Beaumont,.....	Chs. LeTellier, écr.
St. Thomas, (en bas.)..	Mr. l'abbé Kyronac.
Islet,.....	L. Ballentyne, écr. Agt
Ste. Anne la Pocatière,	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Charles, (Riv. Boyer.)	Dr. Ls. Labrecque, écr.
Isle-Verte,.....	H. Roy, écuyer.
Rimouski,.....	John Heath, écr., N. P.
St. Simon,.....	Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport,.....	Mr. l'abbé Bernard.
Château-Richer,.....	L. C. LeFrançois, écr.
Lotbinière,.....	J. Filteau, écr., N. P
St. Eustache, (*Dist. M.*)	Damase Robin.
St. Jean Port-Joly,.....	L. Z. Duval, écr, N. P
Malbaie,.....	Mr. l'abbé Godbout.
St. François, (*Riv. du Sud.*)	Philippe Beaulieu.
St Michel,.....	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Denis, (*en bas*),.....	P. Jorre, écr. N. P.
St Roch des Aulnets,.....	L. Tremblay, écr. N. P.
Rivière du Loup, (*en bas*).	J. B. Pouliot, écr.
Ste. Foye,.....	Mr. B. Marquette.
Trois-Pistoles,.....	P. Fournier, écr.

Stanislas Drapeau, PROPRIETAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC